Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi trente-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Florent THOMAS
M. Damien LE ROUX	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

16. Subventions de fonctionnement aux associations

Madame LE TRIONNAIRE rapporte :

Les propositions d'attribution de subventions sont établies après instruction des dossiers de subvention transmis par les associations. Les subventions municipales soutiennent le fonctionnement global des associations et certains projets spécifiques.

L'instruction des demandes se base sur des critères communs à l'ensemble des associations :

- L'intérêt local du projet associatif ;
- Le fonctionnement démocratique de l'association ;
- La transparence financière de l'association ;
- La réalisation d'un autodiagnostic sur l'éco-responsabilité au sein du fonctionnement de l'association.

Le montant global des subventions de fonctionnement attribuées aux associations en 2025 s'élève à 1 119 604 €. Ce montant inclut les subventions aux deux centres socio-culturels, votées par le conseil municipal le 16 décembre 2024, pour un montant de 317 927 € (CSC Bugallière et Fabric) et 332 585 € (CSC Plaisance).

I. SECTEUR CULTUREL

L'enveloppe globale des subventions du secteur culturel s'élève à 27 330 € pour l'année 2025.

Association	Activités	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Associations favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous				
CERIO	Ateliers numériques	100 €	100 €	100 €
Bibliothèque Sonore	Donneurs de voix	300 €	300 €	300 €
Enchanfantines	Eveil culturel	3 200 €	4 500 €	3 500 €
Associations de diffusion d'œuvres et d'évènementiel				
A.C.F.C. 44	Culture chilienne	100 €	200 €	100 €
Celtomania	Culture bretonne	1 000 €	1 500 €	1 000 €
CinéCens	Cinéma	3 000 €	3 000 €	3 000 €

Association	Activités	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Associations patrimoniales, de collecte et de recherche				
Centre d'Histoire du Travail	Archives monde du travail	200 €	500 €	500 €
R.M.C.O.	Modélisme ferroviaire	150 €	150 €	150 €
Club Philatélique d'Orvault	Philatélie	- €	500 €	100 €
Les Amis du Château La Tour	Préservation du patrimoine	- €	500 €	300 €
Associations de pratiques culturelles et artistiques en amateur				
Atlantique Recorder Orchestra – A.R.O.	Orchestre flûtes	300 €	300 €	300 €
Au plaisir de lire	Lecture	40 €	40 €	40 €
BD à bord	Dessin	90 €	90 €	90 €
C.C.B.O.	Culture bretonne	1 500 €	2 000 €	1 500 €
Country Orvaltaise	Danse	150 €	200 €	150 €
Deep River Voices	Chorale	300 €	300 €	300 €
La Clé des Chants	Chant	150 €	300 €	150 €
Les Ateliers de la Gobinière	Arts plastiques	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Les Petites Coupures	Théâtre	400 €	600 €	400 €
			TOTAL	**23 980 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte CULTUREL 30.65748.

II. SECTEUR SPORT

En complément des critères communs l'instruction des demandes des associations du secteur sport se base sur un barème de calcul spécifique au secteur sportif valorisant le nombre de licenciés tenant compte de leur engagement (loisirs, compétiteur de niveau départemental, régional, national...).

L'enveloppe globale des subventions du secteur « sport » s'élève à 168 000 € pour l'année 2025.

Associations	Activité	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Sports collectifs avec ballon extérieur				
ORC	Football	14 500 €	15 000 €	14 815 €
OSF	Football	18 255 €	20 000 €	19 380 €
USBF	Football	5 000 €	5 000 €	4 765 €
Sports collectifs avec ballon en salle				
HBO	Handball	13 095 €	15 000 €	14 195 €
OSB	Basketball	11 055 €	14 000 €	11 550 €
OVB	Volleyball	2 950 €	3 500 €	2 660 €
SCO Basket	Basketball	5 380 €	5 900 €	5 900 €
Sports de raquette				
OBC	Badminton	14 800 €	16 300 €	15 315 €
OCTC	Tennis	14 100 €	15 500 €	14 950 €
OSTT	Tennis de table	6 165 €	6 200 €	6 200 €
TCBO	Tennis	2 600 €	2 600 €	2 590 €
Sports d'adresse et de loisirs				
BCO	Billard	1 300 €	1 500 €	1 500 €
EPCOP	Pétanque	780 €	780 €	750 €
ARCHERS	Tir à l'arc	1 880 €	2 500 €	2 075 €
Orvault ESCALADE	Escalade	350 €	500 €	410 €
Orvault ESCRIME	Escrime	710 €	800 €	740 €
Expression corporelle et artistique				
ALPC	GRS	6 795 €	6 500 €	5 360 €
GVPC	Gym d'entretien	5 500 €	6 135 €	6 135 €
OMF	Musculation	3 040 €	15 000 €	3 290 €
ORS	Roller artistique	2 600 €	2 600 €	2 600 €
Sports d'opposition				
BOXING Métropole	Boxe	1 745 €	2 000 €	1 635 €
CODAM Aïkido	Aïkido	650 €	725 €	725 €
JUDO Orvault	Judo	2 900 €	3 200 €	3 200 €
CODAM Iaïdo	Iaïdo	460 €	500 €	500 €
SKCO	Karaté	2 000 €	2 000 €	2 000 €
SCO Lutte	Lutte	1 250 €	2 000 €	1 325 €

Associations	Activité	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Pratiques de plein air				
ACRO	Semi-marathon	1 500 €	1 500 €	1 500 €
AND	Randonnée	700 €	700 €	700 €
CCO	Cyclisme	2 790 €	4 500 €	2 780 €
SCO Athlétisme	Athlétisme	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Natation				
SCO Natation	Natation	4 910 €	5 000 €	4 505 €
Scolaires				
ASC Jean Rostand	Scolaires	800 €	800 €	800 €
ASL Nicolas Appert	Scolaires	800 €	1 000 €	800 €
USEP	Scolaires	300 €	450 €	300 €
			TOTAL	**163 950 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte SPORTS 30.65748.

III. SECTEUR COOPERATION INTERNATIONALE

En complément des critères communs l'instruction des demandes des associations du secteur coopération internationale se base sur les projets spécifiques portés par les associations de coopération internationale.

L'enveloppe globale des subventions du secteur « coopération internationale » s'élève à 11 700 € pour l'année 2025.

Subvention de fonctionnement				
Association	**Activité de l'association**	**Subvention 2024**	**Subvention sollicitée**	**Subvention proposée 2025**
Comité de jumelage	Jumelages Tredegar et Hausweiler	2 400 €	2 700 €	2 400 €

Les crédits seront prélevés sur le compte MAISONASSO 048.65748.

IV. SECTEURS VIE DES ECOLES ET ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

En complément des critères communs l'instruction des demandes des associations des secteurs vie des école et animation enfance jeunesse se base sur :

- Pour les associations de parents d'élèves :
  - Une part fixe d'un montant de 170 € couvrant les frais de l'assurance responsabilité civile de l'association ;
  - Une part variable calculée sur la base d'une attribution forfaitaire de 0,75 € par élève, rapportée à l'effectif de l'école de rattachement constaté au 31 janvier de l'année scolaire en cours ;
- Pour les associations parascolaires :
  - Concernant les amicales laïques du Bois-Saint-Louis et de la Ferrière : le soutien aux activités de ces associations est maintenu en les dotant d'une subvention d'un montant égal à celui de 2024.
  - Concernant « L'Entraide scolaire » : une aide financière de 20 € est accordée pour chaque enfant orvaltais.

A. Subventions aux associations du secteur Vie des écoles

L'enveloppe globale des subventions du secteur Vie des écoles s'élève à 4 282 € pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Associations de parents d'élèves :				
FCPE Ferrière	Lien école familles	436 €	454 €	454 €
Parents d'élèves du Vieux Chêne	Lien école familles	498 €	500 €	475 €
« Les Parents du Pont Marchand »	Lien école familles	400 €	500 €	402 €
Parents d'élèves de la Salentine	Lien école familles	300 €	380 €	380 €
« Les Parents d'Emile » (Gibier)	Lien école familles	370 €	500 €	373 €
« Parents d'élèves du Bois St-Louis »	Lien école familles	345 €	450 €	345 €
AIPE Bois Raguenet	Lien école familles	351 €	500 €	355 €
APEL Saint-Joseph	Lien école familles	400 €	400 €	387 €

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Associations parascolaires :				
Amicale Laïque du Bois St-Louis	Lien école familles	347 €	450 €	347 €
Amicale Laïque de la Ferrière	Lien école familles	464 €	500 €	464 €
« L'Entraide Scolaire »	Accompagnement scolaire réservé aux enfants orvaltais dont les familles sont à faible quotient	400 €	300 €	300 €
			TOTAL	**4 282 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte VIESCOL 284. 65748.

B. Subventions aux associations de jeunes du secteur Animation Enfance Jeunesse

Par délibération du Conseil municipal le 17 juin 2024, la Ville prévoit de pouvoir apporter son soutien financier à des projets portés par des jeunes orvaltais, qu'il s'agisse de projets individuels ou de projets collectifs, ces derniers pouvant être portés soit par un collectif informel soit par une association de jeunes.

Dans ce cadre, il est proposé de prévoir au budget 2025 une enveloppe financière de 700 €, afin de pouvoir accorder une subvention à des projets portés par des associations de jeunes, dans le respect des critères et conditions fixés par la délibération susvisée.

L'enveloppe du secteur Animation Enfance Jeunesse s'élève donc à 700€ pour l'année 2025.

Les crédits seront prélevés sur le compte Animation Enfance Jeunesse – 331 - 65748.

Les crédits seront prélevés sur le compte JEUNESSE 331.65748.

V. SECTEUR PETITE ENFANCE

Dans le secteur de la Petite enfance, 3 crèches bénéficient d'un conventionnement avec la Ville. Pour chacune de ces structures, les montants des subventions sont estimés et calculés sur un nombre d'heures et versés mensuellement ou trimestriellement selon l'état détaillé des présences réelles fourni par l'organisme et sur la base d'un taux unitaire horaire.

Pour le cas particulier de Cabanes à doudous, conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil municipal le 8 avril 2024, la participation

horaire de la Ville est réévaluée pour l'année 2025 à 2,10 € de l'heure (+0,40 €/heure) pour un total d'heures correspondant à un taux d'occupation de 85%.

L'enveloppe globale des subventions du secteur Petite enfance s'élève à 237 100 € pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Crèche associative « Cabanes à doudous »	Accueil permanent d'enfants de 0 à 3 ans	Délibéré : 179 100 € (taux horaire : 1,70 €) Réalisé : 171 716 €	Montant taux horaire : 2,10€ Volume estimé : 105 000 h	220 500 €
Crèche « Le Jardin des Lucioles »	Accueil d'enfants orvaltais dont les parents exercent une activité sur des horaires atypiques	Délibéré : 10 000 € (taux horaire : 2,02 €) Réalisé : 7 781 €	Montant taux horaire : 2,05€ Volume estimé : 4 878 h	10 000 €
Crèche « La maison des Poupies »	Accueil enfants porteurs de handicap	Délibéré : 12 200 € (taux horaire : 2,31 €) Réalisé : 0 €	Montant taux horaire : 2,35€ Volume estimé : 2 638 h	6 200 €
			TOTAL	**236 700 €**

Par ailleurs, une autre demande a fait l'objet d'une instruction basée sur les critères communs :

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Association des Ass. Mat. Et des familles d'accueil « Les petits filous »	Propose des activités aux assistants maternels en complément de celles du RPE	400 €	400 €	400 €

Les crédits seront prélevés sur le compte PE.4222. 65748.

VI. SECTEUR TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT

A. Subventions aux associations environnementales

En complément des critères communs l'instruction des demandes des associations du secteur transition écologique et environnement se base sur les critères suivants :

- Aider et promouvoir l'animation locale notamment sur le champ de l'environnement, du commerce équitable et de la consommation responsable ;
- Bénéficier de formation pour les agents communaux ;
- Contribuer à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie ;
- Bénéficier d'une expertise dans les domaines concernés ;
- Soutenir l'action bénévole et en même temps l'emploi que génèrent les activités de certaines associations.

L'enveloppe globale des subventions du secteur environnemental s'élève à 3 500 € pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Le Goujon Orvaltais	Gestion des étangs	300€	300€	300€
Compostri	Compostage citoyen	1 000€	1 000€	500€
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	Actions en faveur de la nature et de la biodiversité	300€	500€	400€
Société Protectrice des Animaux (SPA)	Refuge animalier	100€	150€	100€
Bretagne Vivante	Étude et protection de la nature	200€	200€	200€
Écoterre	Rendre l'écologie accessible au quotidien	300€	300€	300€
Association Sanitaire Apicole du Département (ASAD 44)	Apiculture	200€	300€	200€

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
Atelier Écolo Citoyens d'Orvault (AECO)	Jardin en permaculture, armoire à dons, vélonomie	0	990€	400€
Solidarité Paysans 44	Accompagnement des agriculteurs	300€	300€	300€
			TOTAL	**3 000 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte MTE 510.65748.

B. Bonus Eco manifestation

Ce dispositif a été renouvelé en Conseil Municipal du 8 avril 2024 pour les années 2024 et 2025.

Le dispositif est piloté par le référent éco-manifestation de la Ville, en lien avec les services référents des manifestations et la Maison des associations. L'évaluation déclenche le versement d'une subvention de 150 €.

Le budget pour cette année 2025 sera de 450 €.

Les crédits seront prélevés sur le compte MTE 510.65748.

VII. SECTEUR ANIMATION DE QUARTIERS

L'enveloppe globale des subventions du secteur animations de quartiers s'élève à 15 980 € pour l'année 2025.

Association	Activités de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2025
ALPC	Diverses activités de loisirs – Petit Chantilly	4 000 €	6 500 €	4 000 €
ARBR	Animations et activités de loisirs – Bois Raguenet	4 000 €	4 000 €	4 000 €
CALIOP	Diverses activités de loisirs – Praudière	1 800 €	1 800 €	1 800 €
CLO	Diverses activités de loisirs – Bourg	4 500 €	4 500 €	4 500 €
			TOTAL	**14 300 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte MAISONASSO 30.65748.

VIII. SECTEUR SENIORS

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur « seniors » s'élève à 12 240 € pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée 2025	Subvention proposée 2025
Club retraités du Petit Chantilly	Jeux de société, temps conviviaux	500 €	500 €	500 €
Club de l'amitié	Jeux de société, pétanque, sortie, temps conviviaux	920 €	920 €	920 €
Soleil d'automne	Jeux de société, pétanque, sorties, temps conviviaux	720 €	750 €	720 €
ORA Orvault Retraite Active	25 activités, sorties, voyages, Après-midi dansants	10 100 €	10 100 €	10 100 €
			TOTAL	**12 240 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte SAR 4238.6232

IX. SECTEURS COMMEMORATION

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur commémorations s'élève à 1 240€ pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée 2025	Subvention proposée 2025
Union nationale des combattants / UNC Orvault – Mémoire	Participation aux cérémonies commémoratives	500 €	500 €	500 €

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée 2025	Subvention proposée 2025
Les messagers du Cens	Participation au coût des lâchers de pigeons voyageurs lors des commémorations	192 €	200 €	200 €
Association républicaine des anciens combattants victimes de guerre (ARAC)	Dépôts de gerbes lors des commémorations ; nettoyage et fleurissement des tombes des morts pour la France	240 €	240 €	240 €
Comité du souvenir Français d'Orvault	Dépôt de gerbe stèle Perrières ; dépôt de gerbe lors des commémorations ; visite du Maquis de Saffré avec une classe d'école primaire	300 €	300 €	300 €
			TOTAL	**1 240 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte PV 348.65748.

X. SECTEUR PREVENTION

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur prévention s'élève à 100€ pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée 2025	Subvention proposée 2025
Détente 44	Entretien des espaces verts du commissariat de police du Petit-Chantilly et organisation d'actions de convivialité	100 €	100 €	100 €
			TOTAL	**100 €**

Les crédits seront prélevés sur le compte PV 348.65748.

XI. SECTEUR POLITIQUE DE LA VILLE

L'enveloppe globale des subventions pour la Politique de la Ville s'élève à 1 500€ pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention sollicitée 2025	Subvention proposée 2025
Boxing Club Métropole	Association intervenant au sein du QPV Plaisance sur deux volets : insertion des jeunes et promotion de la place des filles et des femmes dans le sport	3 000 €	1 500 €
		TOTAL	**1 500€**

Les crédits seront prélevés sur le compte PV 348.65748.

XII. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR EGALITE FEMMES-HOMMES

En avril 2024, la Ville d'Orvault a adopté son premier Plan local Égalité Femmes-Hommes 2024-2026, une feuille de route pour guider l'action municipale à travers le prisme de l'égalité et de la lutte contre les stéréotypes de genres. Le soutien à deux associations départementales, avec lesquelles la Ville collabore au quotidien, s'inscrit dans cette démarche.

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur Egalité femmes-hommes s'élève à 1 000 € pour l'année 2025.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée 2025	Subvention proposée 2025
SOlidarité FemmeS Loire-Atlantique	*Accueil, écoute, mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales ou familiales et de leurs enfants *Actions de prévention et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes	0€	500 €	500 €

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2024	Subvention sollicitée 2025	Subvention proposée 2025
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) Loire-Altantique	*Accès aux droits *Aide à l'insertion professionnelle des femmes *Sensibilisation de tout public à la question de l'égalité femmes-hommes et prévention des violences sexistes et sexuelles	0€	500 €	500 €
			TOTAL	**1 000€**

Les crédits seront prélevés sur le compte PV 348.65748.

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Mesdames Anne-Sophie JUDALET et Sandrine BRUN et Messieurs Jean-Yves ROUX, Dominique GOMEZ, Sébastien ARROUET et Thierry BOUTIN étant sortis de la salle et n'ayant pas pris part aux débats et au vote.

- **ADOPTE** les propositions d'attribution de subventions pour les associations telles que présentées ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er avril 2025

Le secrétaire de séance

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025
Et par publication le : 01 AVR. 2025